



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 72973

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par de nombreux futurs préretraités de notre pays quant au régime des retraites complémentaires leur étant applicable. Si les accords signés avec les partenaires sociaux doivent viser à pallier le déséquilibre démographique en la matière à partir de 2005, en revanche, les intéressés nés en décembre 1942 et dont la retraite ne sera liquidée qu'un mois plus tard, ne pourront cesser leur activité qu'en voyant leur pension amputée de 22 %. Cette situation sonne « le glas de la retraite à soixante ans pour les retraites complémentaires ». C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur cette importante question.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72973

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 825